



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/140
20 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 45 de la liste préliminaire*

SUITE DONNÉE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Lettre datée du 16 mai 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Norvège
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du Consensus d'Oslo sur la formule 20/20 (voir annexe). Ce document est le fruit de la réunion que les gouvernements et organisations multilatérales intéressés ont tenu du 23 au 25 avril 1996, à Oslo, pour examiner la mise en oeuvre de la formule 20/20, qui a été définie dans le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, et confirmée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 45 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Jakken BIØRN LIAN

* A/51/50.

ANNEXE

Consensus d'Oslo sur la formule 20/20

1. Dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en mars 1995, un certain nombre de pays et d'organisations multilatérales intéressés se sont réunis à Oslo du 23 au 25 avril 1996, à l'invitation des Gouvernements norvégien et néerlandais, afin d'examiner la mise en oeuvre de la formule 20/20, qui a été définie dans le Programme d'action du Sommet et confirmée par la quatrième Conférence sur les femmes, tenue à Beijing.

2. La mise en oeuvre de la formule 20/20 s'inscrit également dans le cadre de l'engagement pris à Copenhague d'augmenter sensiblement et d'utiliser plus efficacement les ressources affectées au développement social afin d'atteindre les objectifs du Sommet. À cet effet, il faudra notamment mettre en place des accords d'allégement de la dette et s'efforcer d'atteindre dès que possible l'objectif de 0,7 % du produit national brut qui a été fixé pour l'ensemble de l'aide publique au développement (APD).

3. La réunion d'Oslo a été organisée en vue d'atteindre un objectif commun : permettre à tous de bénéficier de services sociaux de base conformément à un calendrier ambitieux mais réaliste, en réorientant les ressources disponibles, en mobilisant des ressources supplémentaires ainsi qu'en améliorant la prestation de services sur le plan de l'efficacité et de la qualité.

4. Les participants ont réaffirmé qu'investir dans les ressources humaines d'un pays, en particulier dans les femmes et les enfants, revenait à investir dans l'avenir, ce qui était indispensable si on voulait exploiter complètement les possibilités de développement social et économique. Ils ont estimé qu'il était essentiel de favoriser, dans l'optique du développement durable, l'accès de tous aux services sociaux de base et que cet objectif devrait faire partie intégrante de toutes les stratégies de lutte contre la pauvreté.

5. Les participants ont examiné les stratégies et moyens à mettre en oeuvre pour obtenir l'accès de tous aux services sociaux de base grâce à une action concertée aux niveaux national et international fondée sur la mise en oeuvre de la formule 20/20.

6. Les conclusions des participants sont reproduites ci-après :

Accorder la priorité aux services sociaux de base

7. Les participants ont constaté que si l'on voulait éliminer la pauvreté absolue, il fallait adopter un large éventail de politiques et de mesures à tous les niveaux. Ils ont estimé que certains facteurs économiques dépendant de l'existence de politiques macro-économiques avisées, d'une infrastructure bien adaptée, d'institutions et de capacités renforcées et de la satisfaction des besoins élémentaires de l'être humain tels que le logement et la fourniture d'une protection sociale jouent un rôle crucial en vue de régler les problèmes de la pauvreté.

8. Les participants ont estimé, dans le cadre de cet objectif global, que la mise en place de services sociaux de base était particulièrement importante pour éliminer les pires aspects de la pauvreté et indispensable pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

9. Les participants ont réaffirmé à cette fin que les pays en développement devraient ouvrir la voie et fixer les priorités. Les gouvernements de ces pays ont été encouragés dans ce contexte à élaborer des programmes sociaux de base, dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté proposée par le Sommet social, pour permettre à tous de bénéficier de services sociaux de base conformément à un calendrier ambitieux mais réaliste. Les participants ont déclaré que ces programmes et stratégies devraient être adaptés aux différents pays pour tenir compte des problèmes et circonstances propres à chaque pays.

10. Les participants ont invité les pays donateurs et les organismes multilatéraux à se déclarer prêts à fournir un soutien technique et financier en vue de la préparation et de l'exécution de ces programmes et de l'adoption de plans d'action intéressant différents secteurs.

L'objectif de la formule 20/20 : prendre un engagement mutuel

11. On a estimé, dans ce contexte, que la mise en oeuvre de la formule 20/20 contribuerait utilement à l'attribution d'un rang de priorité élevé aux services sociaux de base. L'objectif principal devrait être la prestation effective et efficace de services sociaux de base aux pauvres et aux secteurs vulnérables de la population.

12. S'agissant de la formule 20/20, les participants ont considéré que les services sociaux de base comprenaient l'éducation de base et les soins de santé primaires, notamment les soins de santé en matière de reproduction et les programmes relatifs à la population, les programmes concernant la nutrition, l'eau potable et l'assainissement, ainsi que la capacité institutionnelle nécessaire pour fournir ces services. Il faudrait faire en sorte que tous aient accès à ces services, en particulier les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables.

13. La formule 20/20 résulte d'un engagement mutuel des pays en développement et de leurs partenaires en matière de développement, dont le but est de donner un rang de priorité plus élevé aux services sociaux de base, et exige que cet engagement soit concrétisé sur le plan financier. Des prévisions fermes devraient être établies pour permettre un accès durable et universel. Toutefois, pour fournir aux pauvres des services sociaux de base dans des conditions satisfaisantes, il faudra non seulement disposer de ressources financières, il faudra aussi mettre l'accent sur la qualité et l'efficacité des services fournis.

14. Les participants ont souligné la nécessité d'appliquer la formule 20/20 sur la base de la réciprocité. Les partenaires des pays développés et en développement devraient concrétiser leur engagement mutuel en affectant, en

moyenne, 20 % de l'aide publique au développement, y compris les contributions provenant d'organisations multilatérales et d'ONG, et 20 % des budgets nationaux (aide non comprise), respectivement, aux services sociaux de base, le plus rapidement possible et de préférence d'ici à l'an 2000.

Suivi au niveau national

15. Les participants ont invité les pays en développement et les gouvernements donateurs intéressés ainsi que les organisations multilatérales à revoir leurs politiques, leurs plans d'action et leurs programmes de services sociaux de base, en précisant les besoins de financement national et extérieur dans toutes les instances appropriées, en particulier au sein de réunions de groupes consultatifs et de tables rondes. On a estimé que la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) étaient plus spécialement appelés à aider les pays intéressés à effectuer les analyses nécessaires pour développer le secteur social.

16. Les gouvernements ont été invités à coopérer étroitement avec la société civile. Les participants ont souligné le rôle important que devaient jouer les administrations et les communautés locales dans l'ensemble du processus qui doit permettre d'atteindre les objectifs de développement social. Ils ont encouragé la société civile, notamment les ONG, à jouer un rôle actif dans la conception, l'exécution et le contrôle des programmes de services sociaux de base.

17. Les participants ont estimé qu'il était important de suivre l'évolution des indicateurs sociaux et des flux financiers pour développer de façon adéquate les services sociaux de base et alerter les responsables lorsque des efforts et des réformes supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

18. Les pays en développement, avec le soutien de leurs partenaires de développement, devraient s'efforcer de créer des structures budgétaires et des systèmes de collecte de données sociales et économiques qui leur permettront d'examiner les affectations de crédit et d'évaluer l'efficacité de leur action en termes d'indicateurs sociaux.

19. Les participants sont convenus qu'il faudrait développer et perfectionner les analyses relatives aux dépenses publiques pour qu'elles puissent contribuer plus utilement à l'examen des crédits affectés aux services sociaux de base.

20. Les pays en développement représentés à la réunion d'Oslo ont déclaré qu'ils souhaitaient demander à leurs partenaires multilatéraux et bilatéraux en matière de développement d'entamer un dialogue sur les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs de la formule 20/20 dans leurs pays. Un certain nombre de pays ont déclaré qu'ils avaient mis au point des plans pour lancer des programmes pilotes dans le cadre de la mise en oeuvre de la formule 20/20.

21. Les pays développés représentés à la réunion d'Oslo ont déclaré qu'ils souhaitaient participer à de tels dialogues afin de mettre en oeuvre la formule 20/20.

22. Les organisations multilatérales représentées à la réunion d'Oslo se sont déclarées prêtes à aider les pays en développement à formuler et exécuter des programmes sociaux en faveur des pauvres et à examiner et analyser les crédits budgétaires consacrés aux services sociaux de base, leur rentabilité et leur impact sur les indicateurs sociaux.

Suivi au niveau international

23. Les pays membres devraient inviter le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à adopter des systèmes de présentation de rapports qui permettraient à ce comité de rassembler des informations pour déterminer la part de l'aide publique au développement qui est consacrée aux services sociaux de base. Les pays développés devraient intensifier les efforts faits pour rassembler, au moyen des systèmes existants de présentation de rapports, des données sur l'aide consacrée aux services sociaux de base. Les pays membres du CAD ont aussi été invités à s'intéresser spécialement, lors des consultations d'appréciation entre pairs, au soutien donné aux services sociaux de base.

24. Les organismes multilatéraux de développement ont été encouragés à adopter des systèmes de présentation de rapports compatibles avec ceux du CAD et de fournir à ce dernier des données sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en oeuvre de la formule 20/20.

25. Les gouvernements ont été encouragés à fournir des renseignements sur l'évolution des investissements consacrés aux services sociaux de base, dans le cadre des activités officielles de suivi et de rapports au niveau intergouvernemental relatives au Sommet mondial pour le développement social, en tenant compte de la nécessité d'une action intégrée de suivi et de présentation de rapports sur les grandes conférences organisées récemment par l'Organisation des Nations Unies.

26. Les gouvernements et les organisations ont été invités à inscrire le suivi du Consensus d'Oslo à l'ordre du jour des réunions internationales appropriées pour en renforcer l'application et l'efficacité, s'agissant de l'action visant à assurer l'accès de tous aux services sociaux de base, notamment grâce à la mobilisation de ressources.

27. Les participants sont convenus de la nécessité d'étudier les possibilités d'action des mécanismes existants de coopération internationale entre donateurs et pays en développement pour assurer le suivi de la mise en oeuvre de la formule 20/20.

28. Les participants à la réunion d'Oslo sont convenus qu'une réunion de suivi devrait être convoquée dans un délai de deux ans pour procéder à un échange de renseignements et de données d'expérience et pour examiner et évaluer les progrès de mise en oeuvre de la formule 20/20. Le pays hôte s'est engagé à faire le nécessaire pour que cette réunion ait lieu dans un ou deux ans. Il a été convenu qu'à la prochaine réunion, le débat porterait essentiellement sur l'expérience pratique de différents pays en développement et de leurs partenaires de développement en ce qui concerne la mise en oeuvre de la formule 20/20. Il a été convenu également d'examiner à la prochaine réunion la

nécessité de préciser et d'évaluer les apports et les résultats de l'application de la formule 20/20. Les participants se sont félicités de l'offre faite par les Pays-Bas de prêter le concours d'un certain nombre d'experts pour développer et perfectionner les instruments de contrôle.
